



Allier performance économique et biodiversité

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest – Région Hauts-de-France
Destinataires : prestataires de formation
Date de création : juin 2021
Date de révision : novembre 2021

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 529 000 contributeurs, dont 32 733 en Hauts de France (chiffres 2020). VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Lancée en 2004, la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) oriente les politiques publiques en France pour la diversité biologique dans le cadre de ses engagements internationaux et européens mais aussi au travers d'accords régionaux et de programmes multilatéraux. En 2021, un cycle de concertations est lancé afin de fixer un nouveau cap à l'horizon 2030 pour cette stratégie nationale. De son côté, le comité territorial VIVEA de Picardie a mis en place un Appel d'Offre Spécifique (AOS) pour accompagner le développement d'une offre de formations sur les changements de pratiques alliant performances économiques et performances environnementales. Celui-ci s'est achevé en décembre 2020. Aussi le comité a voulu donner une continuité à cet AOS en proposant d'y inclure le volet biodiversité. En effet, la base de la réflexion reste valable : le renforcement de la compétitivité de la filière agricole est prioritaire pour faire face à la demande alimentaire en hausse, et cette recherche de compétitivité doit prendre en compte le défi de la transition écologique : placer la performance économique et environnementale au cœur des pratiques est un enjeu essentiel pour le renouvellement des exploitations agricoles de la région Hauts-de-France.

La région regorge d'exemples d'innovations et d'expérimentations dans ce sens : journées d'échanges, expérimentations en agroforesterie, démarches d'agriculture écologiquement intensive et agriculture biologique, développement de l'agriculture raisonnée (région pionnière en nombre d'exploitations certifiées), agriculture de conservation...

Des mesures écologiques (Ecophyto II, Plan Ambition Bio), des outils de politiques publiques (PCE, MAEC et bientôt PSE), d'autres outils favorisant la dynamique de groupe (19 GIEE à l'échelle des Hauts de France), des référentiels (Agriculture de Conservation des Sols) ... permettent également aux contributeurs(trices) de VIVEA d'apporter leur contribution au respect de la biodiversité.

L'offre de formation se base très souvent sur une approche uniquement technique ou économique et très rarement les deux aspects. Les élus comptent remettre en perspective les



deux volets en y ajoutant la compréhension des co-bénéfices que permet la préservation (ou l'augmentation) de la biodiversité.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif général de cet appel d'offres est d'encourager les prestataires de formation à développer une offre innovante qui permettra aux contributeurs de VIVEA souhaitant faire évoluer leurs systèmes vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et notamment favorisant la biodiversité, d'être accompagnés dans leurs choix techniques et/ou stratégiques par la formation. L'offre de formation devra accorder une place prépondérante à l'impact économique des choix cités ci-dessus. Cet appel d'offres doit permettre d'accroître le nombre d'agriculteurs(trices) formé(e)s sur la question de la multiperformance et la biodiversité sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

2. Propositions attendues

Le public

Le public visé est l'ensemble des contributeurs(trices) VIVEA de la région Hauts-de-France, quelles que soient leurs productions.

Le recrutement du public

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».

L'objectif est de toucher un large public de contributeurs(trices), particulièrement celles et ceux peu formé(e)s à la performance globale de l'entreprise, voire peu intéressés par la formation en général.

Pour assurer le recrutement, le partenariat avec des prescripteurs (groupes existants, coopératives, organismes économiques ou de conseils...) est conseillé.

Le périmètre géographique

Les formations se dérouleront sur la région Hauts-de-France.

Les objectifs de formation

La formation doit permettre aux participants de :

- ▶ Identifier et définir les différents niveaux de performances de leur exploitation
- ▶ Acquérir les connaissances techniques nécessaires à la mise en place de nouvelles pratiques plus performantes d'un point de vue économique et environnemental
- ▶ Comprendre les co-bénéfices d'une augmentation de la biodiversité via les changements de pratiques envisagés
- ▶ Savoir mesurer l'impact économique de ces nouvelles pratiques sur le système d'exploitation
- ▶ Elaborer un plan d'action en lien avec les changements envisagés.

S'agissant d'un parcours complet, l'ensemble des objectifs doit être abordé lors des formations répondant à cet appel d'offre.



Les modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ». Elles devront contenir à minima :

- ▶ **La prise en compte des attentes spécifiques des stagiaires** : Avec un positionnement formalisé réalisé en amont de la formation (outil de test en ligne, entretien téléphonique, mail...), afin d'avoir une vision précise des besoins des stagiaires, et d'adapter l'action de formation, le cas échéant
- ▶ Des **modalités pédagogiques participatives** favorisant l'échange entre pairs
- ▶ La posture du formateur favorisera **l'autonomie de réflexion** pour amener le stagiaire à apprendre et à concevoir par lui-même (faire, tester, observer...)

Certaines pourront être valorisées (cf Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation) :

- ▶ Des **modalités pédagogiques pratiques** (visites d'exploitation, ferme expérimentale...) pour illustrer la mise en œuvre des compétences acquises pendant la formation
- ▶ Des actions avec **Transfert des Acquis (TA)** pourront être proposées. Le temps de TA a pour objet strict les compétences des stagiaires. Il peut se situer pendant ou après la formation pour l'accompagner dans la mise en œuvre des compétences acquises en formation. Les organismes de formation devront remettre un document aux stagiaires à l'issue du temps de TA (l'analyse des compétences et de la situation individuelle, ou le compte-rendu du transfert en situation de travail, ou un plan de développement individuel des compétences).

La durée de la formation

La durée minimum doit être de 14 h.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « critères et modalités d'évaluation des résultats ». L'évaluation « à chaud » à l'issue de la formation devra être complétée par une évaluation « à froid » des acquis quelques semaines après la formation, afin d'appréhender le niveau d'appropriation des compétences par les stagiaires et proposer si besoin des mesures correctives complémentaires.

Les justificatifs de réalisation spécifiques

Dans le cadre du présent appel d'offres, et afin d'en présenter une synthèse aux élu(e)s du comité, les évaluations de la satisfaction et des compétences acquises seront transmises par mail au conseiller concerné.

Les compétences des formateurs



Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Le présent appel d'offres spécifique a une validité de trois ans (jusqu'au 31/12/2024). Les formations proposées au-delà de cette date entreront dans l'appel d'offres permanent de VIVEA.

Autres critères

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ La pertinence des moyens d'évaluation

L'implication des organismes

Les organismes de formation, en répondant à ce cahier des charges, s'engagent à participer, à la demande des conseillers VIVEA, à toute réunion de travail animée par VIVEA en lien avec cet appel d'offres (témoignages sur les actions réalisées, échanges de pratiques, réflexions sur la mobilisation, évaluation du dispositif...).

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 32€ TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour le critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Des **modalités pédagogiques pratiques** (visites d'exploitation, ferme expérimentale...) pour illustrer la mise en œuvre des compétences acquises pendant la formation

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.



Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est de 80 € TTC par heure/stagiaire.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des **FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA pour les modules en distanciel est de 45 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction dans la **priorité 3 «Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal»** de l'appel d'offre permanent du comité régional des Hauts-de-France en cochant le projet intitulé « **Biodiversité** »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Aurélien LABE

Conseiller VIVEA Nord Pas de Calais, référent de l'appel d'offres,
Tél : 06 75 66 49 17
Mails : a.labe@vivea.fr

Elise FERON

Conseillère VIVEA Picardie
Tél : 06 75 66 49 18
Mails : e.feron@vivea.fr

« Allier performance économique et biodiversité »